

Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

1. DANS CE MONDE EN CRISE, CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES RESPECTUEUSES DES DROITS HUMAINS ET DE LA PLANÈTE

Inégalités dans la répartition des richesses, conflits armés, persécutions, dérèglement climatique créent des mouvements de population à l'échelle planétaire, dont la plupart se font entre pays du sud. Face à ces migrations, les états européens ont préféré la logique d'une Europe forteresse, au détriment des droits humains fondamentaux. Les crises économiques et sociales, écologiques, démocratiques et géopolitiques sont générées et aggravées par le système capitaliste mondialisé et les politiques libérales, dont les traités de libre-échange.

En Europe comme ailleurs dans le monde, des mouvements d'extrême droite et/ou nationalistes montent en puissance, prônant des politiques dangereuses basées sur le repli sur soi, l'exaltation de l'identité nationale et des racines religieuses, la dramatisation des migrations... Ces mouvements se nourrissent notamment de la désespérance sociale engendrée par les politiques libérales et austéritaires actuelles, en partie impulsées par l'UE.

En France aussi, les atteintes aux droits et libertés sont nombreuses et s'inscrivent dans une dérive sécuritaire. La loi « asile immigration » dégrade encore la situation des migrant·es : elle s'inscrit dans une logique de tri et d'expulsions, restreint le droit d'asile, remet en cause le principe de l'hébergement inconditionnel et instaure le fichage des mineur·es isolé·es.

La prise de conscience relative aux violences faites aux femmes s'accélère, révélant l'ampleur du phénomène, qui touche toutes les composantes de la société. Les droits humains sont partout attaqués, l'urgence est à la construction d'alternatives dans laquelle le syndicalisme doit prendre toute sa place.

1.1 Droits des enfants

La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), continue de bafouer les droits des enfants du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, portant atteinte à leurs conditions de vie. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur Des Droits (DDD) ; elles s'exonèrent souvent du principe d'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier en considérant les enfants migrants comme des étrangers avant tout et non comme des enfants en danger. Le SNUipp-FSU s'appuiera sur les préconisations de ces rapports afin que soit réellement garanti le respect des droits de tous les enfants, et qu'elles/ils soient pris en considération en tant qu'acteurs et sujets de droits.

Concernant l'article 30 de la CIDE, relatif aux droits culturels, religieux et linguistiques des minorités, le SNUipp-FSU demande que la réserve de la France soit levée.

1.1.1 Un même droit à l'éducation pour toutes et tous

Garantir l'accès à l'éducation à tous les enfants, indépendamment de leur situation sociale, géographique, familiale, linguistique, de leur origine ou de leur état de santé, dans une école de proximité, est une obligation inscrite dans le code de l'éducation comme dans la CIDE. Alors qu'on célèbre cette année les 30 ans d'existence de cette Convention, la mise en œuvre du droit à l'éducation n'est pas encore une réalité. Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour qu'elle soit réellement prise en compte.

Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine Saint-Denis et d'autres zones tant en outre-mer qu'en métropole...). Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue.

Le SNUipp-FSU dénonce toutes les entraves à la scolarisation : refus de recensement et/ou d'inscription par certain·es maires, expulsions à répétition, éloignement du lieu de vie, locaux scolaires inadaptés ou vétustes...

La loi Asile et immigration, dont le SNUipp-FSU demande l'abrogation, systématise la mise en rétention d'enfants et durcit la situation des mineur·es isolé·es étranger·es. L'utilisation des tests osseux, pourtant dénoncés comme indignes par plusieurs associations et par le Défenseur des Droits, n'a pas été supprimée.

D'autres projets se profilent de nature à stigmatiser et mettre en danger les enfants les plus démunis : plan contre les violences scolaires qui supprimerait les allocations familiales en réponse à des comportements d'élèves « hautement perturbateurs ou violents », projet de réforme de l'ordonnance de 1945 sur « l'enfance délinquante »...

Le SNUipp-FSU s'oppose à toutes ces mesures discriminatoires et qui ne règlent en rien les problèmes de fond. Dans ce cadre, il prend toute sa place au sein de collectifs tels qu'AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant), RESF...

1.1.2 Combattre la pauvreté

Les conditions de logement indécentes (mal-logement, surpeuplement, précarité énergétique...) ont des conséquences néfastes sur la santé ainsi que sur le développement psychique et cognitif des enfants et sur leur scolarité. Le SNUipp-FSU dénonce les politiques anti-sociales concernant le logement (attaques contre les APL, les HLM, effort public en baisse...) ainsi que la responsabilité et l'impunité des « marchands de sommeil », qui mettent en danger la vie de leurs locataires. La suppression des allocations familiales pour absentéisme scolaire ou comportements jugés perturbateurs ne ferait qu'accentuer les inégalités, sans rien résoudre. Le SNUipp-FSU poursuit son partenariat avec ATD Quart Monde.

Conséquences des politiques d'austérité, l'idéal affiché d'une école inclusive, école publique et laïque scolarisant tous les élèves, se heurte au manque de moyens. Le service public de protection de l'enfance et la médecine scolaire sacrifiés fragilisent encore les plus pauvres. Le SNUipp-FSU revendique un grand service public permettant la gratuité d'accès à l'école et au périscolaire (cantine, garderie, transport, matériel, sorties avec ou sans nuitée...) pour tous les enfants. La possibilité de prendre un petit déjeuner dans le cadre du périscolaire doit être développée. Le SNUipp-FSU revendique aussi pour tous et toutes le droit aux vacances.

1.1.3. Protection de l'enfance et santé publique

Le sous-investissement chronique de l'État et des collectivités territoriales dans la protection de l'enfance est dramatique. Dans certains territoires, un enfant identifié comme étant en danger peut attendre jusqu'à 18 mois qu'une mesure de protection prenne effet. Dans notre pays, des centaines d'enfants dorment maintenant dans les rues.

Le SNUipp-FSU exige un plan d'urgence pour la protection de l'enfance pour une action à la hauteur de tous les besoins sur tout le territoire.

Il est par ailleurs urgent que l'Éducation Nationale forme les enseignant·es à leur rôle de repérage des enfants victimes de violences et d'aiguillage vers les spécialistes de la protection de l'enfance.

Le SNUipp-FSU revendique un suivi médical par la médecine scolaire, et un accès aux soins pour tous les enfants.

A l'école, afin que les enfants évoluent dans un environnement sain, des mesures doivent être prises pour les protéger de la pollution de l'air, des pesticides, du bruit, des radiations...

1.1.4 Au côté des migrant·es

Pour le SNUipp-FSU, il n'y a pas de crises migratoires mais une crise de l'accueil. Il se bat pour un accueil digne permettant l'accès de tous les enfants à l'école mais aussi aux cantines scolaires, aux activités péri-scolaires. Aucun contrôle administratif ne peut être effectué sur les temps scolaires, sorties comprises. Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas des auxiliaires de police : il ne leur appartient pas de vérifier et encore moins de communiquer la situation administrative des élèves et de leurs familles.

Le SNUipp-FSU s'investit dans des collectifs solidaires comme RESF, dont les actions articulent les dimensions humanitaires et politiques en faveur des migrant·es. Il se mobilise pour la régularisation des personnes sans-papiers, pour le droit au logement, contre les expulsions, pour la fermeture des centres de rétention et pour la sanctuarisation de l'école.

Le SNUipp-FSU revendique le droit de vote des étranger·es à toutes les élections.

Il réaffirme le droit à la libre circulation des personnes tel que défini dans l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le SNUipp-FSU soutient les citoyen·nes solidaires et rappelle que la solidarité n'est pas un délit. Il dénonce les pressions hiérarchiques exercées à l'encontre des enseignant·es soutenant les familles sans-papier. Il exige l'abandon des poursuites contre tout·es les personnes solidaires.

1.1.5 Enfants en habitat précaire

La France métropolitaine compte aujourd'hui environ 500 bidonvilles qui abritent plus de 16 000 personnes, dont plus de 4 000 mineur·es, contraintes de vivre dans cet habitat insalubre faute de pouvoir accéder à un logement. La scolarisation de ces enfants se heurte parfois à des refus ou des obstacles administratifs ainsi qu'aux préjugés de la société. Le SNUipp-FSU, notamment avec le Collectif pour les Droits des Enfants Roms à l'Éducation (CDERE), exige le respect de la loi, en particulier l'inscription à l'école et la prise en charge effective de ces enfants par l'Aide Sociale à l'Enfance, dont les moyens financiers doivent être massivement augmentés.

1.2 Luites contre les discriminations

Éduquer à l'égalité, pour une société inclusive

Une école réellement inclusive se doit d'accueillir tous les enfants, toutes les familles, sans discriminations, en se dotant des moyens qui permettent d'offrir à toutes et tous des conditions d'apprentissage optimales, et s'articule nécessairement avec une société inclusive offrant notamment des perspectives professionnelles et sociales.

L'école doit promouvoir la diversité et la culture de l'égalité. Les actions visant à la mixité sociale, avec les moyens nécessaires et dans le respect de toutes et tous, doivent être développées.

1.2.1 Discriminations liées au handicap

Pour le SNUipp-FSU, si l'école assure sa part de la nécessaire action éducative, l'État doit être garant de l'accès à l'éducation, à un parcours professionnel adapté et aux soins pour tous les enfants en situation de handicap. Il doit maintenir une continuité de services avec des équipes pluri-professionnelles par des rencontres régulières institutionnalisées.

La priorité doit être d'offrir une variété de prises en charge dans des établissements publics (établissements spécialisés, structures adaptées et dispositifs d'inclusion) sur tous les territoires permettant de répondre à toutes les situations de handicap. De trop nombreux enfants restent aujourd'hui sans solution éducative, notamment celles et ceux issu-es des PCS défavorisées, qui de fait sont doublement discriminé-es. Cette absence de solution constitue une entorse à la loi et aux principes d'égalité et de justice sociale.

1.2.2 Égalité des sexes et des sexualités

Malgré quelques avancées législatives, de nombreuses inégalités perdurent, ainsi que les violences et discriminations sexistes et LGBTIphobes. Progresser vers l'égalité nécessite de lutter contre le patriarcat, afin que chacun-e puisse s'émanciper des normes et des déterminismes liés au système de genre.

1.2.2.1 Droits des femmes, lutte contre le sexisme

La « vague » #MeToo a permis de rendre audible la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles. La société dans laquelle nous vivons laisse encore trop souvent penser que ces violences sexuelles et sexistes seraient banales, légitimées par les rapports de domination. La campagne #NousToutes vise à faire cesser l'impunité liée à cette « culture du viol », continuum qui va du sexisme ordinaire jusqu'aux féminicides, dont le triste décompte s'alourdit. Les femmes subissent parfois des discriminations croisées, elles sont en particulier les premières victimes de l'islamophobie.

Dans le contexte où le droit à l'avortement se trouve gravement menacé dans différents pays, le SNUipp, avec la FSU, appelle à reconnaître l'avortement comme un droit humain fondamental pour toutes les femmes et soutient les luttes pour la conquête de ce droit.

Des campagnes intersyndicales se poursuivent sur la dénonciation du harcèlement sexuel et des violences sexistes au travail, et pour la concrétisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans la Fonction Publique en particulier, le protocole pour l'égalité permet de renforcer la dénonciation et la prévention de toutes les violences faites aux femmes, de lutter contre le harcèlement moral et sexuel et de prendre les mesures utiles pour traiter les violences. Il oblige par ailleurs à prévoir, dans les plans d'action égalité professionnelle, un dispositif de signalement et de traitement, en y associant les instances.

Si les journées internationales de mobilisations des 25 novembre et 8 mars sont des moments incontournables, qu'il faudra amplifier par des actions fortes (pouvant passer par la grève), c'est au quotidien que le SNUipp, au sein de la FSU, doit continuer à agir en faveur des droits des femmes, pour une société plus égalitaire.

Le SNUipp, avec la FSU, s'engage à mettre en place un dispositif interne de prévention, d'écoute, et de vigilance concernant les violences sexistes et sexuelles à l'intérieur de l'organisation.

1.2.2.2 Lutte contre les LGBTIphobies

Les mentalités ont évolué depuis la loi ouvrant le mariage à tous les couples. Toutefois de violentes agressions contre des personnes LGBTQI+ se produisent régulièrement, et des discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité et l'accès à la PMA. La « Manif pour tous » parasite les débats d'opinion par exemple sur la bio-éthique. Avec d'autres mouvances réactionnaires (Vigi-gender, JRE), elle poursuit ses offensives également dans la sphère scolaire.

Avec le collectif « éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire », le SNUipp-FSU revendique que la campagne du MEN contre l'homophobie se décline à l'école primaire. Il demande que le choix des jeunes trans concernant leur prénom d'usage soit respecté par l'institution scolaire. Il continuera à défendre les droits des personnels discriminés et sera vigilant à ce que les documents administratifs n'entraînent aucune discrimination.

Le SNUipp-FSU appelle à participer chaque année aux Marches des fiertés partout en France.

1.2.2.3 Éducation à l'égalité

L'éducation doit œuvrer à déconstruire les stéréotypes de genre, source d'inégalités et de violences. Le SNUipp-FSU réaffirme que « l'égalité, ça s'apprend », avec en classe des activités spécifiques, au-delà de la nécessaire éducation au respect, et revendique des moyens concrets pour que cette éducation soit effective à tous les niveaux de la scolarité.

L'éducation à la vie affective et sexuelle est encore la cible d'attaques. Le SNUipp-FSU doit continuer son travail de conviction pour une éducation à la sexualité, inclusive et émancipatrice. Il interviendra chaque fois que nécessaire pour que cessent les pressions exercées sur l'école et ses personnels.

Le langage est aussi vecteur de domination. Afin de le faire évoluer dans un sens plus égalitaire, le SNUipp-FSU milite pour l'utilisation de l'écriture inclusive : doublons féminin/masculin, point médian, mots épécènes...

Le SNUipp-FSU incite la communauté éducative à porter une attention particulière au langage inclusif dans les pratiques orales et les interactions en classe. Il engage la réflexion autour de la question du neutre et du féminin présenté comme simple déclinaison du masculin, qui incarnerait alors l'universel.

La règle de grammaire selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin » doit être remise en cause. Le SNUipp-FSU invite les enseignant-es et les élèves à adopter une distance critique par rapport à cette règle, ce qui peut passer par sa mise en contexte historique. Il met en débat l'évolution que doit connaître cette règle, depuis l'abandon de sa formulation actuelle jusqu'à son remplacement par la règle de proximité.

Le SNUipp-FSU revendique que ces questions liées à l'histoire et au fonctionnement de la langue française écrite soient abordées dans la formation des PE. Pour faciliter l'enseignement de l'écriture inclusive, il est nécessaire de redécouvrir la dimension idéographique de la langue française écrite.

Il apporte son soutien aux enseignant-es qui contribuent à une modification des usages et montrent dans leurs pratiques professionnelles que d'autres règles existent. Il défendra les personnels qui subiraient des pressions ou des sanctions.

Il aidera à la réflexion sur les réponses pédagogiques à y apporter en s'appuyant sur la recherche et en proposant, par exemple aux UDA, l'intervention de chercheur-es en capacité de présenter l'histoire de la langue.

1.2.3 Discriminations liées à la précarité sociale

Malgré l'adoption d'une loi en 2016 reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique, les personnes les plus fragiles socialement sont encore la cible de nombreux propos stigmatisants, y compris dans les discours décomplexés venus du plus haut sommet de l'État. Le SNUipp-FSU condamne les propos « anti-pauvres » et participe aux actions visant à déconstruire ces préjugés.

1.2.4 Lutte contre toutes les formes de racismes et de xénophobies

Tout est prétexte à la libération d'une parole raciste, qui se banalise et devient une opinion comme une autre. Ce climat délétère fracture encore davantage notre société. Le SNUipp-FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Le racisme n'est pas du seul fait de partis particulièrement xénophobes ; il est structurel, parfois entretenu par les pouvoirs publics, et se manifeste par un double système de discriminations / privilèges.

Le SNUipp-FSU s'alarme de la recrudescence des propos et actes visant tour à tour certaines catégories de population, allant jusqu'aux menaces de mort et agressions physiques. Les Roms migrant-es subissent une stigmatisation qui débouche sur une discrimination importante et des actes violents. Les migrant-es et/ou les musulman-es sont aussi fréquemment la cible d'attaques. Le SNUipp-FSU dénonce par ailleurs fermement les actes et propos antisémites, ainsi que leur instrumentalisation qui vise à amalgamer antisionisme et antisémitisme.

Pour contribuer à déconstruire la mécanique raciste, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la notion de « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale, et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des migrant-es à la diversité qui est la richesse de notre pays. Le SNUipp-FSU doit intégrer ces questions de manière transversale dans le travail syndical, comme il a su le faire pour les droits des femmes.

1.2.5 Discriminations liées à l'âge

Le SNUipp-FSU combat les discriminations liées à l'âge qui touchent de nombreux domaines comme l'emploi, le logement, la formation, la santé...

1.3 Individuels et collectifs : des droits à préserver

1.3.1 Les libertés fondamentales face à l'ordre autoritaire

Une surenchère législative récurrente, avec comme point d'orgue l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, fait reculer les libertés fondamentales.

Le besoin de sécurité ne peut servir de prétexte à une remise en cause de l'État de droit ce qui pourrait à terme déboucher sur l'instauration d'un état policier. Les revendications sociales doivent pouvoir s'exprimer sans que l'autoritarisme et la violence de l'État n'y fassent obstacle.

1.3.1.1 Liberté d'expression, de manifestation ; répression des mouvements sociaux

La liberté d'expression et d'information est une liberté fondamentale. Le SNUipp-FSU dénonce l'accaparement par quelques milliardaires de la majorité des médias qui va à l'encontre de la liberté de la presse. Si des limites légales (face au racisme, à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent cependant respecter le libre exercice de la critique. Le SNUipp-FSU réaffirme en particulier son attachement à la libre expression des personnels et condamne toutes les pressions et sanctions qui viseraient à les faire taire, notamment par le biais de l'article 1 du projet de loi dite « pour une école de la confiance ».

Interdiction de manifestations, nouvelle stratégie de « maintien de l'ordre » y compris préventive au contact des manifestant-es, utilisation massive et systématique d'armes engendrant blessures graves voire mortelles et mutilations : la volonté d'entraver le droit à revendiquer et à manifester est flagrante, y compris par l'instillation d'un climat de peur et la diffusion d'infox. Au fil des manifestations, le recours à des pratiques proscrites (voltigeurs, chiens démuselés, recours à l'armée et à son matériel...) a amplifié le dispositif répressif.

Le SNUipp-FSU réaffirme sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes, comme le font aussi le DDD, l'ONU ou le Conseil de l'Europe. Il dénonce vigoureusement ces dérives liberticides, ces atteintes graves aux droits et à la sécurité des manifestant-es.

Il dénonce les violences policières, qui s'exercent y compris à l'encontre des classes populaires dans leurs quartiers, mais aussi envers les Gilets jaunes et des militant-es syndicaux identifié-s, le fichage des blessé-es et des militant-es, les comparutions immédiates et les interpellations abusives, les mesures préventives d'interdiction de manifestations, la charge des policiers contre les services d'ordre des organisations syndicales. Toutes ces attaques sont inadmissibles. Le SNUipp-FSU exige le retrait de la loi dite « anti-casseurs ».

Il dénonce le choix fait par l'État d'une stratégie de confrontation violente avec le mouvement social. Il demande à ce que les procédures judiciaires sur les violences policières soient ouvertes et menées à leur terme.

1.3.1.2 Fichage

Le développement exponentiel des outils numériques et de leur utilisation constitue un risque réel. Le SNUipp-FSU est vigilant à faire respecter les règles de protection et d'effacement des données notamment face aux risques d'interconnexion et de commercialisation des fichiers. Il réaffirme son opposition à l'utilisation obligatoire de livrets scolaires numériques. Il demande que la sous-traitance soit abandonnée : le Ministère doit gérer sur des serveurs internes et décentralisés l'ensemble des données relatives aux élèves et aux enseignant-es. Le choix de stocker les résultats des évaluations nationales sur un serveur hébergé par Amazon à Dublin est inadmissible. Le SNUipp-FSU continuera d'alerter les usager-es et les personnels sur les dérives possibles et les incitera à faire valoir leur droit à la protection des données (respect RGPD) notamment concernant les élèves.

Le SNUipp-FSU doit poursuivre la réflexion éthique concernant l'évolution de ses outils.

1.3.2 Lutte contre l'extrême droite et ses idées

1.3.2.1 Le mouvement syndical mobilisé

Les idées de l'extrême droite continuent à infuser dans l'opinion, parallèlement à la progression du Rassemblement National (ex-FN), dont le programme est cimenté par le racisme et s'inscrit dans une filiation directe avec les fascismes. Les offensives réactionnaires des extrêmes droites se multiplient sur différents terrains : attaques contre l'école publique, déni des droits des minorités ethniques ou sexuelles, actions anti-migrant-es des Identitaires, agressions de militant-es antifascistes, complotisme et confusionnisme... Il s'agit d'être vigilant-es vis-à-vis d'associations ou de groupuscules qui prétendent faire œuvre caritative sur la base de la préférence nationale. Et d'autres partis politiques concourent à banaliser les idées de l'extrême droite, parfois au prétexte de lutter contre elle.

Le SNUipp, avec la FSU, doit poursuivre le travail accompli au sein de l'intersyndicale « Uni-es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » et avec VISA, pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite, et articuler ces actions avec des campagnes et des formations autour de l'antiracisme. Le mouvement syndical doit continuer à promouvoir ses alternatives pour stopper la montée de l'extrême droite. Il doit mettre l'accent sur ses fondamentaux, dont la solidarité internationale et l'égalité des droits.

1.3.2.2 Écoles hors contrat « Espérance Banlieues » et extrêmes droites

Si la scolarisation hors-contrat reste confidentielle, sa progression récente doit nous inquiéter. En particulier, les écoles « Espérance Banlieues » qui essaient dans différentes villes sont en lien avec les réseaux de l'extrême droite et des catholiques traditionalistes. Sous couvert de pédagogies « alternatives » et de lutte contre le décrochage scolaire, elles visent une reconquête morale via un projet pédagogique rétrograde (port de l'uniforme, salut quotidien au drapeau, sanctions et récompenses, séparation des filles et des garçons, contenus d'enseignement idéologiquement orientés...). Partout où ces

écoles s'ouvrent, le SNUipp-FSU doit informer sur la réalité du projet et ses véritables objectifs, y compris en intervenant dans les instances.

Le SNUipp-FSU dénonce l'attribution du label « d'utilité publique » à des fondations en ce qui concerne l'école.

1.3.3 Laïcité

La laïcité, principe fondamental de notre République, parce qu'elle garantit à chacun·e la liberté de conscience, participe, avec d'autres principes essentiels comme l'égalité, à créer un cadre favorisant le lien social. S'il est indispensable de combattre les intégrismes, force est de constater que la laïcité est souvent instrumentalisée pour tenter de justifier la marginalisation de certain·es, notamment des femmes, alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives xénophobes, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits.

Le SNUipp-FSU réaffirme que la laïcité respecte le droit de chacun·e de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion. En particulier il s'oppose à toute tentative d'exclusion des femmes voilées de l'accompagnement des sorties scolaires. Les enseignant·es ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles.

Il est donc attaché au contenu de la loi de 1905. Il s'opposera aux projets visant à remettre en cause cette loi équilibrée qui devrait par ailleurs s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Les velléités des politiques locaux, visant à l'élargissement du droit scolaire local à d'autres religions, amènent le SNUipp-FSU à réitérer sa demande d'abrogation définitive du droit scolaire local en Alsace, en Moselle, et en Guyane.

Le SNUipp-FSU dénonce l'obligation faite par la loi dite de l'école de la confiance de financement des écoles privées par les collectivités via l'instruction obligatoire dès 3 ans. Particulièrement dans cette période où l'enseignement privé est conforté, le SNUipp-FSU réaffirme sa revendication d'unification du système éducatif dans un service public laïque d'éducation, intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, concourant à sa nationalisation, réservant ainsi les fonds publics au service public.

Il dénonce toute création d'école hors-contrat, quels que soient leurs présupposés idéologiques, commerciaux ou religieux.

Le SNUipp-FSU rappelle que la laïcité doit également protéger de la marchandisation de l'école.

1.4 Le SNUipp-FSU à l'international

Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un syndicalisme international tourné vers la lutte et la transformation sociale, passant par le soutien au développement des syndicats d'autres pays et la mise en réseau des revendications et mobilisations. Les activités internationales du SNUipp devraient bénéficier d'une meilleure visibilité, y compris dans un cadre fédéral.

Agir pour les droits des peuples et en faveur de l'éducation

Des millions de personnes fuient leur pays, poussées à l'exode par les persécutions, les dictatures, les conflits armés qui persistent, mais également par la pauvreté ainsi que par les catastrophes climatiques. Le SNUipp-FSU dénonce le commerce florissant des armes, dans lequel la France occupe une place importante. Conscient des déséquilibres géopolitiques, des inégalités nord/sud, des séquelles de la colonisation (dont la politique dite de la France Afrique), le SNUipp-FSU promeut une culture et une politique de la paix.

Face aux équilibres internationaux instables, à la situation économique et politique fragilisée de nombreux états, la société civile propose des alternatives. C'est ce que le Forum Social Mondial met en débat depuis Porto Alegre en 2001. Au niveau européen, l'Altérosommet tente de construire des convergences sur des thèmes transversaux qui concernent la plupart de nos pays (mobilisation féministe autour du 8 mars, Travail 2.0...). Le SNUipp-FSU participe, dans ce cadre, aux initiatives pour construire des alternatives avec les citoyen·nes, en particulier par son travail sur les politiques éducatives européennes.

1.4.1 Les réponses européennes à l'accueil des migrants·es

Alors que l'Europe devrait respecter le droit d'asile inscrit dans la Convention de Genève, les politiques migratoires qu'elle met en œuvre entraînent des violations graves des droits humains fondamentaux. Elles conduisent les migrant·es à emprunter des routes et des filières de plus en plus dangereuses. Le nombre de morts est effrayant, 2260 victimes en 2018 rien qu'en Méditerranée. Le SNUipp-FSU soutient les initiatives de l'association SOS Méditerranée, que ce soit le navire humanitaire Aquarius, dont il dénonce la perte de pavillon, ou et les actions de sensibilisation des publics scolaires.

L'Europe et ses états membres ont fait le choix de cadenasser les frontières, mettant des moyens considérables dans le contrôle, l'enfermement, le reflux et les expulsions. Le SNUipp-FSU exige que ces moyens soient consacrés au sauvetage, à l'accueil et à l'intégration des migrant·es.

Le Pacte de Marrakech, qui formule des recommandations en ce sens, ne se donne pas les moyens de les faire appliquer, et de plus, il renforce par ailleurs la possibilité d'aider les pays d'origine à sécuriser leurs frontières pour empêcher l'émigration.

Le SNUipp-FSU dénonce les accords indignes visant à externaliser le contrôle aux frontières et en demande la suppression.

Il poursuivra sa mobilisation à l'échelle nationale, européenne et internationale autour de ces thématiques. Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir pour garantir les droits des enfants migrants, dont celui à l'éducation, en participant notamment à la campagne de l'Internationale de l'Éducation (IE) et du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), sa déclinaison européenne. Avec la FSU, il suggèrera une expression du syndicalisme européen sur la question migratoire, rappelant à nos gouvernements qu'ils ne peuvent s'exonérer du respect des droits humains conformément aux accords ratifiés.

1.4.2 Droit à l'éducation dans les pays à faible revenu

Le SNUipp-FSU agit aux côtés de Solidarité Laïque au sein de la Coalition éducation, pour impulser une répartition plus équitable des fonds de l'Aide Française au Développement. Il alerte les responsables politiques sur la nécessité de favoriser le financement de l'éducation de base dans les pays prioritaires, dont ceux du Sahel.

1.4.3 Alerter sur les risques et s'opposer à toute marchandisation et privatisation de l'éducation

Le SNUipp-FSU participe aux campagnes de l'IE et de l'appel de la francophonie pour défendre l'école publique gratuite, seule à même de parvenir à la scolarisation pour toutes et tous. Il porte l'exigence d'une évaluation des systèmes d'éducation récemment privatisés, tel celui de la Suède, pour les dénoncer.

1.4.4 Des programmes solidaires à destination de populations vulnérables

Le SNUipp-FSU est régulièrement sollicité par des syndicats enseignants ou par Solidarité Laïque pour apporter son expertise dans le cadre de programmes de coopération. Qu'il s'agisse de soutenir l'école maternelle, la réalisation d'élections professionnelles, la mise en œuvre de projets pour les populations migrantes... le SNUipp-FSU examinera avec attention la possibilité de répondre à ces sollicitations, considérant qu'il s'enrichit de ces expériences, bien au-delà d'un seul partage de connaissances et compétences.

1.5 Transition écologique et justice climatique : plus qu'une nécessité, une urgence absolue !

La température moyenne mondiale a augmenté de 0,85 °C entre 1880 et 2012 et la dernière décennie a été la plus chaude. Les conséquences sont multiples et vont s'amplifier : vagues de chaleur rendant arides des territoires auparavant fertiles, extinctions massives d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans et augmentation exponentielle du nombre des réfugiés climatiques...

Pour ses activités internationales, le SNUipp-FSU avec la FSU priorisera les contacts avec les syndicats européens partageant ses valeurs pour construire des revendications communes, alternatives aux politiques européennes. La dimension internationale doit s'inscrire dans toutes les instances de réflexion du SNUipp-FSU, tant au niveau national que local. Cela doit passer par un travail avec les autres organisations syndicales autour de projets sur des thématiques et des problématiques communes (scolarisation des enfants migrants, lutte contre l'extrême droite et/ou le racisme, contenus d'enseignement, des conditions de travail des enseignant·es). Ce secteur doit être conforté pour réaliser l'ensemble de ces activités.

Limiter la hausse à 1,5 °C passe par une réduction des émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030 et la réalisation d'une « neutralité carbone » en 2050. Si rien n'est fait, la hausse pourrait être de 5,5 °C d'ici 2100.

Alors que les expert·es sont unanimes concernant les conséquences d'un réchauffement climatique qui s'accélère et à l'urgence de prendre des mesures radicales pour déjouer le scénario du pire, à tous les niveaux, les intérêts qui prévalent sont toujours ceux du capitalisme, du profit, au détriment de la planète et du bien commun.

Les grandes conférences pétries de bonnes intentions qui se succèdent de Kyoto à la COP 24 ne débouchent sur aucune décision contraignante. Les populations les plus vulnérables sont les premières victimes de ces choix économiques et financiers qui engendrent le dérèglement climatique.

La surexploitation des ressources naturelles (surpêche, exploitation des ressources minières, gaspillage des ressources aquatiques...) est aussi à l'origine de l'extinction d'espèces. Les modifications des biotopes, des écosystèmes sont totalement liées à l'activité humaine et risquent de compromettre notre propre survie.

Pour le SNUipp-FSU, il existe des leviers efficaces pour changer les choses : le développement des énergies propres, le renforcement de l'efficacité énergétique et le changement des pratiques collectives et individuelles (sans culpabilisation de chacun·e). L'ensemble de ces changements suppose un investissement public massif et un cadre législatif contraignant notamment pour les entreprises : il faut de toute urgence changer de paradigme industriel, productiviste et consumériste visant à engager une décroissance économique.

Il faut sortir de la logique de l'obsolescence et privilégier l'utilisation de matériaux écologiques, durables, recyclables et non polluants (prendre en compte l'énergie grise dans les normes des bâtiments).

Depuis quelques années, les mobilisations pour le climat et l'environnement prennent de l'ampleur, qu'il s'agisse des Marches pour le climat, de la grève scolaire des jeunes ou encore du formidable succès de la pétition l'Affaire du siècle qui vise à poursuivre l'État en justice pour son inaction en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Les changements qui doivent s'opérer sont structurels. Ils constituent une réelle opportunité pour imposer d'autres choix économiques, une meilleure répartition des richesses et la création de nouveaux droits pour les salarié·es. C'est pourquoi le mouvement syndical ne peut se tenir à l'écart. Le SNUipp, avec la FSU participe à toutes les mobilisations pour exiger ces choix de société en faveur de la protection de la planète et de la biodiversité, et s'opposer aux Grands Projets Inutiles : aéroport, ferme-usine, barrage, stade, usine à loisirs, centre commercial...

Le SNUipp-FSU s'attachera à mettre en évidence le lien entre les luttes concernant l'éducation, la justice sociale et fiscale et la justice climatique.

2. Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, unitaire, à vocation majoritaire

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte, de propositions et de transformation sociale, écologique, militant, progressiste, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. A cette fin le SNUipp-FSU met en avant le caractère indispensable des mobilisations de masse, dont la grève, pensées dans une logique de construction de plans d'actions pour créer le rapport de force, obtenir des avancées et gagner. Ce syndicalisme de proximité, s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué·es, nécessite aussi le rétablissement des droits des salarié·es mis à mal et des avancées nouvelles et significatives. En toute indépendance, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Nous devons poursuivre notre investissement pour une syndicalisation forte, le développement de la formation de toutes les militant·es, le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation.

Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social et sociétal, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. En ce sens, le SNUipp-FSU s'associe aux mobilisations conformes à ses mandats.

Nous devons agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités en prenant en compte les nouvelles formes de mobilisations et en y prenant notre place lorsque les revendications et les modes d'actions convergent.

2.1. Dans un contexte difficile, restaurer les droits, répondre aux défis

2.1.1. Avenir du syndicalisme

2.1.1.1. Un contexte de plus en plus difficile

Les politiques économiques marquées par la financiarisation et la globalisation portent la responsabilité de la crise économique et écologique qui continue de s'aggraver. Le libéralisme au pouvoir poursuit une politique au profit des plus riches. L'austérité synonyme de diminution des dépenses publiques entraîne de fait une dégradation des services publics. Dans nos écoles, cela entraîne une détérioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissages des élèves.

Dans cette logique, le gouvernement actuel s'inscrit dans la lignée des gouvernements précédents par certains aspects mais marque une rupture idéologique et démocratique. Il met en œuvre une politique de cadeaux aux plus aisés et aux grosses entreprises (CICE, suppression de l'ISF...) tout en réduisant les salaires et les droits sociaux. Cette politique s'attaque aux mécanismes de solidarité, aux droits des salarié·es, des privé·es d'emploi et des retraité·es, aux services publics sur tout le territoire, aux droits sociaux dans leur ensemble. A l'inverse le SNUipp-FSU se montre offensif et milite pour une fiscalité juste fondée sur un impôt direct et progressif qui finance la lutte contre les inégalités et le développement des Services publics.

Les « réformes structurelles » mises en œuvre ont pourtant démontré leur inefficacité et leur dangerosité. Cela place les salarié·es en concurrence permanente et provoque l'atomisation des collectifs de travail, l'extension de la précarité, l'aggravation de la souffrance au travail, un chômage de masse structurel et la paupérisation croissante d'une partie du salariat y compris dans notre champ professionnel. De même, la rupture des solidarités dans le monde du travail et la dilution du sentiment d'appartenance à une classe sociale parcellisent les mouvements sociaux et les revendications auxquelles les gouvernements successifs opposent de plus en plus une fin de non-recevoir.

Cette situation entraîne une crise de la démocratie avec une distanciation entre citoyen·nes et élu·es, une forme de

contestation de la représentation portant l'abstention et l'extrême droite à un niveau rarement atteint.

La crise de légitimité qui frappe le politique atteint aussi le syndicalisme, qui n'est pas perçu comme capable d'améliorer la situation des citoyen·nes et des salarié·es.

Ces différents éléments interrogent une partie des salarié·es sur l'efficacité de l'action syndicale.

La multiplication des mouvements sociaux récents (loi travail, réforme de la SNCF ou des retraites...) et l'émergence de mouvements d'expression citoyenne spontanés (Gilets Jaunes, Nuits Debout, Stylos rouges...) interpellent et donnent une responsabilité aux organisations syndicales en général et au SNUipp-FSU en particulier.

Dans ce contexte, le SNUipp et la FSU doivent se montrer offensifs et accentuer leur travail et leurs actions, dans un cadre unitaire large, avec d'autres forces.

Dans notre champ, il est impératif de remettre en avant notre projet pour l'école et la société par différentes modalités qui permettent de rassembler les collègues, les faire échanger et rompre l'isolement.

Temps et conditions de travail, égalité Femmes-Hommes, salaires, « nouveau management public » sont autant de thèmes qui concernent l'ensemble des salarié·es et que nous devons porter ensemble.

Pour recréer du lien avec les salarié·es, afin de reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social, le SNUipp-FSU doit mettre en évidence les actions menées, les avancées, de manière à articuler les dimensions individuelle et collective.

Pour associer les personnels à la réflexion et à la construction des revendications, le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un syndicalisme de proximité. Pour cela, il développe les RIS, les stages syndicaux, les tournées d'écoles, les permanences hebdomadaires à l'ESPE et toutes les initiatives regroupant un maximum de collègues dans le but de s'informer, de débattre et de décider collectivement.

Il s'appuie pour cela sur les initiatives locales (collectifs, secteurs en lutte, mouvements associatifs et sociaux)

Il cherche à construire l'unité la plus large avec les parents et les partenaires de l'école qui sont aussi des éléments mobilisateurs pour les personnels.

Les temps de formation initiale et continue, d'animations pédagogiques doivent être des moments où le SNUipp-FSU peut développer ses propositions en faisant vivre des revendications historiques (PDMQDC, Temps de travail...)

Le SNUipp-FSU doit construire ses campagnes en clarifiant les objectifs et mettre en œuvre un processus de mobilisation permettant de les atteindre. Dans ce cadre, il doit interroger les personnels lorsque cela est possible en utilisant les outils construits lors des élections professionnelles.

2.1.1.2. Les élections professionnelles de 2018 : bilan et perspectives

Avec 44,33 %, le SNUipp-FSU a enrayer la chute des résultats aux élections de 2014 avec une hausse importante de la participation. Il progresse de 7822 voix. C'est le résultat visible du très fort investissement des équipes départementales et nationale et d'un meilleur lien entre elles.

Le SNUipp-FSU reste très largement la première force même si le SE-UNSA et dans une moindre mesure le Snudi-FO confirment leurs positions.

Pour les PEGC, dans les collèges, les listes des syndicats de la FSU avec 49,49 % des voix exprimées poursuivent leur progression et confortent leur première place dans les CAPA.

Avec 51,45 % des voix, les listes communes du SNUipp-FSU et du SNES-FSU obtiennent la majorité absolue aux élections professionnelles des PSY EN, et 5 sièges sur 9 à la CAPN.

A la CCP AESH, la FSU est assez largement majoritaire avec 30 % mais le faible taux de participation (9 %) est inquiétant.

Chez les DACS, le SNUipp-FSU est premier (45,83 %) mais reste au coude à coude avec le SE (44,29 %).

A l'étranger, le SNUipp avec 4 sièges sur 5 à la commission paritaire et la FSU avec 5 sièges sur 8 au Comité Technique confirment très largement leur position dominante à l'AEFE.

Au niveau fédéral, la FSU progresse de 6318 voix au CTMEN, gagne un siège au Conseil commun de la Fonction Publique

mais ne parvient pas à reconquérir la 1^{ère} place à la FPE ni à être représentative malgré la progression à la Fonction

Publique Territoriale.

L'écart des voix toujours croissant (23 774 voix en hausse de près de 9000 voix) entre les votes pour les syndicats nationaux en CAPN et le vote pour la FSU au CT doit nous interroger sur la place de la FSU dans l'activité quotidienne comme dans la communication des syndicats nationaux et du SNUipp-FSU en particulier.

Les nombreux dysfonctionnements, les difficultés pour voter, l'impossibilité pour une partie des contractuel·les sont des facteurs importants qui conduisent le SNUipp-FSU à exiger la remise à plat de la procédure de vote. Il demande une période de vote élargie, la simplification de la procédure, la mise à disposition des bureaux de vote et le retour au vote papier.

Ce travail doit être élaboré dès le lendemain du congrès national pour que les évolutions soient réelles pour les prochaines échéances.

2.1.1.3. Unir et rassembler

Dans une situation d'attaques libérales, plus que jamais le syndicalisme doit se renforcer et porter l'unité syndicale comme moteur de mobilisation. Le SNUipp avec la FSU doivent être à l'initiative d'intersyndicales larges dans leurs champs pour construire des mouvements majoritaires, capables de gagner. Si l'unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés, sans pour autant que la recherche de cette unité ne devienne un frein à l'action ni un préalable aux mobilisations.

Dans un paysage syndical transformé et toujours émietté, le SNUipp-FSU et la FSU sont engagés dans cette volonté de construction de l'unité syndicale sur la base de valeurs partagées.

Parce qu'ils ne se satisfont pas de l'émiettement syndical, depuis leur création, le SNUipp-FSU et la FSU agissent pour l'unification syndicale. Dans ce cadre, ils réaffirment la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Construire un nouvel outil syndical commun implique de travailler à une collaboration entre organisations, plus étroite et permanente. Le SNUipp-FSU entend entreprendre nationalement et dans les départements partout où c'est possible cette construction avec la CGT et Solidaires, sans exclure d'autres forces syndicales de lutte et de transformation sociale, qui souhaiteraient s'y inscrire. Les initiatives doivent se poursuivre et se multiplier, la construction de revendications communes et de coopérations pérennes doivent s'intensifier, ce travail de structuration doit permettre la construction d'un nouvel outil syndical. Cela passe par l'élaboration d'un corpus revendicatif commun. Lors des mobilisations, les échanges des militant·es des différents syndicats aident à cette construction.

Cela nécessite une articulation spécifique entre proposition d'unité d'action à toutes les forces et le développement de notre projet de rassemblement du syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

2.1.2. Droits syndicaux

2.1.2.1. Droits des personnels

Le droit syndical des collègues du premier degré à se réunir sur leur temps de travail s'est fortement dégradé depuis la mise en place du décret de 2014 (RIS, stages syndicaux). Il est inacceptable que l'exercice de ce droit soit systématiquement conditionné à la nécessité de continuité du service public et aux difficultés de remplacement. Le SNUipp-FSU exige le retour de toutes les réunions d'informations syndicales sur le temps de travail sans condition d'accueil.

La mise en place du droit d'accueil (SMA et déclaration d'intention) est une atteinte au droit de grève, induisant de fait une difficulté supplémentaire à mobiliser nos collègues. Le SNUipp-FSU revendique la fin de la déclaration d'intention et du SMA. Il demande la suppression de l'amendement Lamassoure et de l'arrêt Omont.

Le SNUipp-FSU engagera une campagne de reconquête de l'ensemble de ces droits.

L'article 1 du projet de loi « pour une école de la confiance » veut inscrire une « obligation de réserve » qui ne nous concernait pas jusque-là. C'est une volonté du gouvernement de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leurs oppositions à des réformes régressives et aux politiques mises en œuvre. Les pressions hiérarchiques et les menaces de sanctions à l'égard d'enseignant·es mobilisé·es illustrent un tournant autoritaire majeur inacceptable. Seul le statut de fonctionnaire encadre les obligations des personnels de l'Éducation Nationale à se conformer aux instructions (art.28), aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25). La liberté d'expression des agent·es est la

garantie pour les fonctionnaires d'une citoyenneté à part entière. Elle permet aussi d'alerter en toute légalité les usager-es en cas de dérive.

Les délégué-es des personnels et les militant-es syndicaux ne sont pas systématiquement remplacé-es. L'image des organisations syndicales est ainsi ternie. Mis-es ainsi en difficulté vis-à-vis de leurs collègues et de leurs élèves, les commissaires paritaires ne peuvent pas participer sereinement aux différentes commissions auxquelles ils/elles sont tenu-es d'assister pour défendre les droits des personnels et ainsi exercer leurs mandats dans de bonnes conditions.

Pour le SNUipp-FSU, la limitation des droits des personnels est profondément inacceptable. Il mettra tout en œuvre pour les reconquérir et en conquérir de nouveaux.

Associer tous les personnels à cette reconquête est essentiel.

2.1.2.2. Avenir de la représentation des personnels

Par la réforme d'ampleur de la Fonction Publique qu'il met en œuvre à marche forcée, le gouvernement nie le dialogue social et la représentation des personnels.

La suppression de nombreuses compétences des commissions administratives paritaires (CAP) et la fusion des comités techniques (CT) avec les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) sont, elles aussi, toujours à l'ordre du jour. L'absence de contrôle paritaire sur les opérations de gestion remettrait en question l'équité et la transparence dans la gestion individuelle et collective des carrières que porte le SNUipp-FSU. De même, l'absence de représentant-es ayant les moyens de porter les problématiques de santé et sécurité au travail aurait des conséquences très concrètes sur le fonctionnement des services et sur l'organisation de la Fonction publique elle-même.

Aujourd'hui, le gouvernement a la volonté de limiter fortement la parole et l'action des organisations syndicales représentatives et de leurs délégué-es du personnel. La remise en cause de l'existence même de notre système paritaire est inacceptable et doit être résolument combattue. Ces mesures impacteront la qualité du service public en ne garantissant plus l'application des mêmes règles pour tous et toutes. Le SNUipp-FSU interviendra à tous les niveaux afin que la RGPD ne serve pas de prétexte à la remise en cause du travail des élu-es du personnel.

Ces attaques nécessitent que tous les personnels prennent conscience des régressions que contient cette loi. Le SNUipp avec la FSU mène une campagne d'information et construit la mobilisation dans l'unité la plus large possible pour que la Fonction publique puisse jouer tout son rôle au service de l'intérêt général et pour que les agent-es puissent exercer leur travail et leurs missions en étant mieux reconnu-es et avec de bonnes conditions de travail.

Le SNUipp-FSU devra mener la réflexion pour réinventer le rapport à la profession, qui serait bouleversé en l'absence de travail paritaire.

2.1.3. Le syndicalisme retraité

Anciens salarié-es et citoyen-nés à part entière, les retraité-es revendiquent et luttent avec les actifs-ves sur des thèmes fondamentaux (services publics, fiscalité, droits et libertés, Éducation, laïcité...). Ils et elles s'investissent particulièrement dans les actions concernant l'existence des services publics de proximité, l'accès aux soins, l'évolution de la protection sociale et des complémentaires santé, la prise en charge de la perte d'autonomie, la culture... Le lien pensions/traitements ayant été rompu en 2003, les revendications visent, entre autres, à défendre le pouvoir d'achat des pensionné-es notamment en revendiquant le retour à l'indexation des pensions sur les salaires. Avec le groupe des 9 (CGT, FSU, FO, CGC, CFTC, FGR-FP, Solidaires, UNRPA, LSR), ils mènent, depuis 2014, de multiples mobilisations contraignant les gouvernements à reculer sur certaines réformes. Ils sont 17 millions en 2018 et représentent un poids démographique et une force sociale et économique grandissants. Dans le syndicat, ils et elles jouent un rôle important dans le lien intergénérationnel avec les actifs et constituent une mémoire et une ressource utile à tous et toutes.

Les derniers congrès FSU et SNUipp-FSU avaient acté plusieurs engagements sur la représentation des retraité-es, la mutualisation des moyens, le développement des Sections Fédérales des Retraités (SFR) à l'échelon départemental...

Des progrès au sein du SNUipp-FSU doivent être rappelés : place de la commission et du groupe d'animation retraité-es, interventions aux CN, réunions et stage retraité-es, lettres électroniques aux retraité-es. Cependant, la visibilité de l'activité des retraité-es dans "Fenêtres sur Cours" doit être améliorée.

Afin d'assurer le lien actifs-retraités, le SNUipp doit publier régulièrement dans sa presse des articles qui concernent les

retraites et les retraité·es.

Le supplément « infos retraités » doit être envoyé en quelques exemplaires aux sections départementales.

Le SNUipp-FSU poursuit son engagement pour développer la nécessaire dimension fédérale du syndicalisme retraité, conformément aux mandats des congrès de Rodez et du Mans.

Il est nécessaire de concevoir dans un cadre plus fédéral une meilleure communication en direction des retraité·es. Les relances de syndicalisation et l'existence ou non de stage retraité·es, l'activité des SFR dans les départements doivent être mieux évaluées et encouragées pour enrichir le réseau militant sur les problématiques des retraité·es.

Les retraité·es poursuivent leur engagement dans la FGR-FP qui, par les liens qu'elle tisse avec le monde associatif, participe à la dynamique du groupe des neuf. Suite au départ d'un certain nombre de syndicats et après le Congrès FGR-FP d'avril, celui du SNUipp et celui de la FSU doivent poursuivre le débat sur le rôle et l'avenir de cette association.

2.2. Un SNUipp-FSU plus convaincant

Le SNUipp-FSU doit obtenir des avancées visibles et concrètes pour l'école, la profession et les élèves. Malgré certaines avancées, les nombreuses campagnes menées récemment n'ont pas obtenu les résultats escomptés. La multiplication des objectifs, la lisibilité de l'action et son appropriation par les collègues doivent être interrogées.

Les nouvelles formes d'expression et d'investissement sur les réseaux sociaux mettent l'accent sur le désir d'une partie non négligeable de la profession de pouvoir agir.

2.2.1. Organisation, fonctionnement et développement du SNUipp-FSU

2.2.1.1. Fonctionnement : des principes et des évolutions

La procédure de prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat, rédaction initiale suivie éventuellement d'amendements, adoption d'une position commune portée collectivement. Cela suppose d'accepter que les mandats initiaux puissent évoluer.

La recherche de la synthèse est le moyen pour le syndicalisme à vocation majoritaire de prendre en compte la diversité des points de vue.

L'organisation des débats du Conseil National doit pouvoir encore évoluer afin d'améliorer la qualité des débats et la prise de décisions

2.2.1.1.1 Un syndicalisme de proximité...

A travers les sections départementales et leurs conseils syndicaux, le SNUipp-FSU travaille au plus près du terrain pour faire débattre les collègues, confronter les points de vue et élaborer ses analyses. Le contact direct et fréquent avec les collègues (dans les écoles, lors des RIS, des AG, des stages, tournées d'école, midi du SNU, des permanences à l'ESPE...) est indispensable dans cette démarche.

La nécessité d'avoir des équipes militantes et des conseils syndicaux représentatifs, doit nous amener à poursuivre la réflexion sur notre fonctionnement pour prendre en compte les contraintes de chacun·e qu'elles soient professionnelles ou personnelles.

2.2.1.1.2 ...qui permet des syndiquées actrices, des syndiqués acteurs du syndicat.

Le bilan des deux dernières élections professionnelles a pointé la nécessité de continuer à renforcer le contact fréquent et direct avec les adhérent·es.

Les outils disponibles durant les élections doivent être mis à disposition des sections. Il en est de même avec d'autres outils nationaux (compteurs pour les actions, etc.) Le SNUipp-FSU offrira la possibilité aux sections départementales de permettre aux référent·es locaux de communiquer avec les collègues de leur secteur.

Si, dans ce cadre, le développement du travail à travers les cercles, a permis un contact plus précis, cette action reste à affiner en particulier sur le rôle du premier cercle militant. L'objectif reste bien d'offrir à chaque syndiqué·e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (participer à la prise de décision, relayer des infos, lien avec la section départementale, accompagner de jeunes collègues, participer aux RIS...).

Le SNUipp-FSU veillera à proposer la participation au conseil syndical aux syndiqué·es qui souhaitent s'investir.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'impose au SNUipp-FSU comme à toute autre organisation. Le SNUipp FSU se dote d'un mandat d'étude sur l'éthique, la transparence et la protection de ses données.

2.2.1.1.3 Aider, soutenir et former les équipes militantes

Ce travail de contact et de proximité, vital pour le SNUipp-FSU dans sa globalité, nécessite du temps. Il est important de le prendre. Le National doit permettre aux sections de gagner du temps en prenant à sa charge certaines tâches techniques chronophages et à faible intérêt politique pour la section.

Pour prendre en charge les besoins des sections et leur dégager du temps, le SNUipp-FSU national :

- mettra en place un outil de mutualisation des documents des sections.
- proposera des formations aux outils informatiques et numériques
- proposera des articles modifiables, des vidéos pour les sections et des squelettes de publications départementales,
- réfléchira à la mise en place via l'espace perso de l'attestation d'impôt voire de la carte syndicale

Depuis le congrès de St Malo, l'intersecteur formation syndicale a mis en place trois sessions de six formations qui ont rassemblé près de 200 militant·es sur Paris. Cette formation qui balaye un maximum de pistes (historique, politique, sociale, sociétale,...), de domaines de notre activité syndicale doit être renforcée et diversifiée. Les militant·es qui seront en responsabilité dans les sections dans le futur, à quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir compter sur une solide formation interne incluant la dimension fédérale. Cette formation doit être une priorité à tous les échelons du syndicat. Le SNUipp-FSU réfléchira à la mise en place d'un secteur formation à part entière en lien avec le CA Formation de la FSU.

Le SNUipp-FSU envisagera des sessions décentralisées et un plan de formation à plusieurs niveaux. L'utilisation d'outils de formation à distance doit être étudiée (en métropole comme dans les DROM).

Le SNUipp-FSU veillera à ce qu'un maximum de camarades intéressé·es puissent s'y rendre.

2.2.1.1.4 Animer une section départementale

Le renouvellement pose le problème de la transmission de l'histoire, des savoirs et des pratiques dans notre fonctionnement. Le fonctionnement par tuilage, y compris pour la fonction de secrétaire départemental·e (par exemple par un système de co-secrétariat) peut être un bon vecteur de transmission d'expérience. En outre, cela garantit un fonctionnement collectif permettant une plus grande disponibilité et efficacité.

Il nous faut construire des outils de suivi des décisions et des objectifs que nous nous fixons dans notre activité, des outils qui rendent explicite le fonctionnement.

2.2.1.1.5. Un enjeu pour le SNUipp-FSU : réussir le renouvellement

Assurer le renouvellement des équipes militantes reste une difficulté. La mise en place de mesures facilitant l'implication de toutes et tous, adéquation des temps de décharge, utilisation des techniques de travail et de communication à distance, aménagement des temps et horaires de réunions (réunions sur le temps de travail, frais de garde et de déplacement) doit permettre de nouvelles formes d'engagement et de mieux articuler les temps de vie.

2.2.1.1.5.1 Renouvellement et rajeunissement

Repenser le militantisme pour favoriser la participation des jeunes passe aussi par la formation.

La concertation régulière et le travail collectif permettent une formation interne progressive favorisant la prise de responsabilités et donc le renouvellement des instances syndicales.

Des pratiques sont à explorer : partage des responsabilités, fonctionnement collégial de la section, co-secrétariat, traitement des dossiers par binômes ou petits groupes, co-animation des instances internes avec rotations, co-écriture des articles, préparation collective des interventions à l'externe (administration, médias...) et à l'interne (interventions CN...).

Pendant les réunions, on veillera au partage équitable de la parole : durée limitée, alternance femme/homme, et priorité au/à la primo-intervenant·e.

2.2.1.1.5.2 Renouveau et féminisation

Féminiser les équipes militantes doit d'abord répondre à l'exigence d'améliorer la représentation égalitaire dans le syndicat. Cette féminisation doit s'inscrire dans la nécessité d'un renouvellement mais aussi dans notre fonctionnement quotidien, la place des femmes dans nos instances, par exemple, n'étant pas suffisante.

La représentation en tribune doit être à l'image de la profession et le secrétariat national doit tendre vers cet objectif (80 % de femmes).

Augmenter la proportion de militantes à tous les niveaux est un objectif essentiel et réalisable pour rendre le SNUipp-FSU représentatif de la profession, à 80 % féminine.

Une réflexion globale doit être menée sur la répartition du travail au sein des sections afin de féminiser et renouveler les équipes en permettant à chacun·e de concilier vie militante, vie professionnelle et vie personnelle.

D'ailleurs, à titre d'exemple, toutes les sections départementales ont été en capacité de proposer des listes respectant les nouvelles demandes institutionnelles à l'occasion des dernières élections professionnelles. Le SNUipp-FSU s'engage à faire le bilan de cette mesure et de ses conséquences sur le fonctionnement des sections départementales.

Le SNUipp-FSU effectue un bilan annuel sur la place des femmes en son sein et mène la réflexion sur les modalités de fonctionnement des SD, de l'équipe nationale, du CN : décharges, représentant·es dans les instances représentatives des personnels, fonctionnement collégial, délégations dans les audiences avec l'administration, présence médiatique...

En plus de cette enquête, nous nous appuyons sur l'Observatoire de la parité de la FSU et sur les réussites dans les sections pour encourager de nouvelles stratégies d'organisations afin de permettre une réelle avancée sur ces questions.

Afin de favoriser le renouvellement et le lien avec la profession, il travaillera à ce qu'aucun mandat n'entraîne une rupture avec l'exercice du métier de plus de 2 mandats, maximum 3. Pour cela, il fera le bilan et accompagnera les militant·es avant la fin de leur dernier mandat afin d'envisager la suite de leur carrière.

Le SNUipp-FSU doit continuer à améliorer sa sécurité informatique au niveau national comme au niveau départemental, d'une part pour protéger les données contre la destruction et le vol, d'autre part pour se prémunir de l'utilisation des fichiers contre ses adhérent·es.

2.2.1.2. La prise en compte de l'échelon académique et régional, quelles évolutions ?

2.2.1.2.1 Au sein du SNUipp-FSU : coordonner pour mieux agir au niveau académique

Pour le SNUipp-FSU, le département reste le niveau de proximité essentiel d'intervention. Pour autant, le pilotage académique tend à prendre une place de plus en plus prégnante : carte scolaire, règles du mouvement, contractuel·les, établissements de formation... certaines questions nécessitent une meilleure coordination des sections du SNUipp-FSU en développant des temps de coordination académique.

Les SN FSU du MEN sont principalement structurés au niveau académique. Le SNUipp-FSU doit pouvoir intervenir de façon cohérente et être entendu à cet échelon-là.

2.2.1.2.1.2 Au sein de la FSU : la place du SNUipp dans les CFR

La création des grandes régions et des CFR correspondants a complexifié le fonctionnement interne. Cet échelon régional n'est pas un champ d'intervention naturel pour le 1^{er} degré. Pour autant, le SNUipp-FSU doit réfléchir à la façon de prendre toute sa place dans cette instance fédérale qui porte des enjeux importants tant du côté du conseil régional que des Recteurs de région.

2.2.1.3. Le SNUipp-FSU dans la FSU

Partie prenante du trépied fédéral (SD, SN, tendances), le SNUipp-FSU doit prendre toute sa place dans la vie fédérale et s'investir à tous les niveaux existants. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l'élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique.

Si, depuis Rodez, des progrès ont été réalisés, le SNUipp-FSU doit encore travailler à rendre son appartenance à la FSU

beaucoup plus visible. Force de proposition au sein de la FSU, il doit poursuivre son action plus cohérente dans l'articulation entre syndicats nationaux et fédération. Il s'agit, notamment, de se saisir de thématiques transversales aux syndicats de la FSU qui impactent tous les personnels.

Le SNUipp a la responsabilité de donner du sens à l'activité et au rôle de la fédération dans les initiatives qui lui sont propres (RIS, colloques, stages, permanences...) Cette démarche doit être accompagnée d'un plan de formation militant.

La FSU doit être visible dans les publications du SNUipp-FSU. Cela peut se faire en réservant un espace spécifique ou en publiant des articles d'autres syndicats de la FSU.

Afin de mieux mettre en avant la FSU, le SNUipp-FSU poursuit sa réflexion sur l'évolution de son nom et de son logo notamment autour d'une inversion de SNUipp et FSU. Il portera ces éléments au congrès FSU. La question se pose d'une charte graphique uniformisée.

Le SNUipp-FSU s'investit dans le travail et l'action de la FSU à tous les échelons et propose des formations en ce sens.

Les commissions, initiatives, RIS et stages fédéraux doivent être développés.

La communication issue des CT, CDEN et CHS-CT (qui sont des délégations fédérales) doit être faite au nom de la FSU.

Les outils de communication internes du SNUipp-FSU sont issus d'un long processus d'empilement qui rend la communication entre le national et les sections parfois peu opérantes. Sur l'année 2017-2018, 532 circulaires ont été envoyées aux sections départementales. La lettre du SNUipp-FSU depuis son passage en numérique n'est plus lue de la même façon, pourtant elle garde un rôle essentiel dans le compte rendu du Conseil National et dans les publications possibles des contributions aux débats. Nous éditons un SNUinfo Hebdo dont la base de données n'est plus à jour.

Il apparaît nécessaire de faire évoluer la communication interne.

Pour cela, il est envisageable d'avoir une lettre électronique hebdomadaire aux sections départementales renvoyant par secteurs aux publications de la semaine : circulaires figurant dans l'intra, documents et note des secteurs, les liens avec les communiqués de presse du SNUipp et de la FSU. Cette lettre hebdomadaire envoyée aux sections serait le premier élément de communication. La possibilité d'information urgente avec des circulaires très rapides pourrait être conservée pour des situations exceptionnelles.

La mise en place d'un système d'alerte par SMS sera étudiée.

Le SNUipp-FSU veillera à favoriser l'utilisation des logiciels et formats opensource.

2.2.2.2. S'adresser aux collègues, à l'opinion : communication externe

Le SNUipp-FSU, par le biais de Fenêtres sur Cours, diffuse son projet pour l'école et la société. L'enquête de lectorat menée en décembre 2017 a réaffirmé sa place dans les écoles et a montré que la profession faisait confiance à la revue du SNUipp-FSU pour décrypter les questions d'actualité de l'école et d'exercices du métier. Le changement de maquette mené en janvier 2018 a pris en compte ces dimensions. Le SNUipp-FSU poursuivra le travail de mise en lumière des mobilisations locales. Sur les différents sujets, le lecteur / la lectrice doit pouvoir trouver notre positionnement syndical et nos revendications. Il œuvrera également à offrir des éclairages sur les questions sociales et sociétales. De nombreux collègues demandent à pouvoir bénéficier de sa lecture en format liseuse numérique. Le SNUipp-FSU proposera aux syndiqué·es qui le souhaitent de pouvoir lire Fenêtres sur cours au format numérique. Il donnera aux sections départementales la possibilité de faire de même pour les parutions départementales. Une version papier de FSC doit continuer à être envoyée dans chaque école.

Le site national en lien avec les lettres électroniques est un outil important de communication rapide avec nos contacts ou avec l'ensemble de la profession pour les lettres OSTIC. Le SNUipp-FSU continue à intervenir pour garder la possibilité d'écrire sur les boîtes fonctionnelles des écoles. Le site permet de développer les points de vue du SNUipp-FSU et de mettre en avant les actions et mobilisations en cours. Le SNUipp FSU réfléchit à la possibilité de commenter les articles en étant identifié.

Le renouvellement des sites départementaux reste la priorité du SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU doit poursuivre sa stratégie de développement sur les réseaux sociaux qu'il utilise. Il continuera de diversifier ses supports : vidéos, images, liens pour montrer la diversité de l'activité du SNUipp-FSU dans son ensemble.

Il favorisera la production et l'utilisation de ses propres images militantes. Le SNUipp-FSU doit s'interroger en permanence sur l'emploi de prestataires ou sur l'utilisation de ressources internes dans les différents domaines de la communication.

Le SNUipp-FSU investit syndicalement les groupes Facebook déjà constitués et cherche le moyen de militer dans ces groupes. Ces groupes, rassemblant un nombre non négligeable de personnels des écoles, doivent être étudiés comme moyen complémentaire d'entrer en contact et de débattre avec les collègues. Partout où cela est possible, le SNUipp-FSU ne doit pas s'interdire de constituer des groupes à son initiative.

Le SNUipp-FSU cherche par tous les moyens à sensibiliser l'opinion sur l'école, les élèves et les personnels en utilisant tous les supports de communication existants.

Conscient du rôle social, politique du langage et porteur de valeurs d'égalité, le SNUipp-FSU utilisera, comme la FSU, dans toute sa communication une rédaction égalitaire, en ayant recours aux différents procédés qui la favorisent : doublons, point médian, mots épiciènes ou englobants, accords de proximité... en maintenant la fluidité de lecture.

2.2.3. Syndicalisation

Syndicat de l'ensemble de la profession, le SNUipp-FSU a su donner une place importante à la syndicalisation dans le quotidien des sections départementales. Ceci associé à l'activité syndicale et à un profil en lien avec le milieu a permis des résultats positifs depuis 5 ans. La multiplication de l'activité nationale tant au niveau des publications que des stages, colloques... rencontre un large écho auprès de la profession. Les sections départementales ont également poursuivi cet effort par une démultiplication des rencontres avec les collègues en particulier (RIS, stages, colloques, universités locales...).

2.2.3.1. L'affaire de tous et toutes

À tout moment de l'année, les départements, comme le national, ont su donner à la syndicalisation une place importante.

Des points de syndicalisation réguliers et analysés permettent de mesurer l'impact des campagnes (nationales et locales) menées et l'évolution du nombre d'adhérent·es. Dès que besoin, le SNUipp-FSU national aidera les départements en questionnement sur le sujet.

Tout contact direct et régulier avec les collègues (tournées d'écoles, midis du SNUipp-FSU...) doit être privilégié pour informer, débattre et favoriser la syndicalisation.

Il s'agit de placer l'adhérent·e dans un rôle actif (participation à la prise de décision, relais d'informations, d'actions locales ou nationales...). L'investissement des syndiqué·es doit être favorisé et encouragé, il peut être de courte durée sur une action précise (ex. la carte scolaire) mais aussi sur un temps plus long. Cette place et ce rôle doivent être pensés et réfléchis comme un maillon essentiel dans notre contact avec les collègues.

Il convient d'avoir une attention particulière auprès des nouvelles et nouveaux adhérent·es : courrier de bienvenue, documents proposés pour qu'ils et elles comprennent le fonctionnement de leur syndicat, proposition de devenir plus actifs...

2.2.3.2. Syndiquer les entrant·es dans le métier

Le fort renouvellement générationnel de la profession impose que la syndicalisation des entrant·es dans le métier, « néo » (PES à T5), soit une priorité. Le SNUipp-FSU doit pouvoir militer pleinement au sein des établissements de formation. Les permanences militantes, réunions et lettres spécifiques, réseaux sociaux, doivent continuer à être développés et articulés de manière cohérente. Ces contacts privilégiés doivent se poursuivre les premières années de fonction (RIS, stages syndicaux, pots de rentrée... spécifiques aux néo) afin de fidéliser les adhérent·es.

2.2.3.3. Syndiquer les contractuel·les

Le SNUipp-FSU ne peut accepter les conditions de travail, les niveaux de rémunérations et la précarité de nos collègues contractuel·les travaillant avec nous dans les écoles. Il doit aller à la rencontre de ces salarié·es et avoir une politique volontariste de syndicalisation.

2.2.3.4. Syndiquer les retraité·es

La syndicalisation des retraité·es reste un enjeu important pour le SNUipp-FSU.

En multipliant les stages d'information sur la retraite, le SNUipp veillera au maintien de la syndicalisation lors du passage à la retraite.

2.2.3.5. Favoriser la fidélisation des actifs·ves et des retraité·es

Le développement de moyens de paiement favorisant la fidélisation (prélèvement reconductible, paiement par CB reconductible) doit être encouragé et mis en avant. Il est tout aussi important de faciliter le retour des cotisations (enveloppe T, libre réponse, pré timbrée...).

L'adhérent·e ne doit pas simplement être sollicité·e une fois par an au moment du renouvellement de son adhésion. Une réflexion doit s'engager sur la mise en place d'appels systématiques, de sollicitations lors des opérations paritaires comme premier maillon de la chaîne d'information du SNUipp-FSU ...